

**DEPARTEMENT DE HAUTE-CORSE**

Commune de PENTA DI CASINCA

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-trois le douze avril à 18H00 le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Hôtel de Ville de Folelli, sous la présidence de M. Yannick CASTELLI, Maire. Le Secrétariat est assuré par Mme HOURTOLOU Marguerite.

Présents (17) : ANGELINI Nathalie, CASANOVA Gérard, CASTELLI Yannick, FINIDORI Jean Pierre, GANDOIN Sylviane, GERONIMI Vital, HOURTOLOU Marguerite, LAURELLI Sébastien, LEPORATI Maryline, MITRIDATI Dominique, OTTOLENGHI Enzo, SAMARTINI Jean-Felix, SOULLARD Patricia, RAFFALLI Muriel, CERVETTI Michel, FRANCESCHI Jean Marc, PACO dos SANTOS Sandrine.

Absents (6) : SOULLARD Sylvie, CERANI Rachel, LIMONGI André, MATTEI Dominique, MARTZOLFF Myriam, SUZZONI Stéphanie.

Pouvoirs (0) :

**Objet : Convention avec l'Association Familiale du Fiumalto pour la coordination des actions relevant du contrat territorial jeunesse**

|                                 |                        |  |                         |                              |
|---------------------------------|------------------------|--|-------------------------|------------------------------|
| Mbres du Conseil Municipal : 23 | Mbres en exercice : 23 | Mbres ayant pris part à la délibération : 17 | Séance du 12 Avril 2023 | Convocation le 07 Avril 2023 |
|---------------------------------|------------------------|--|-------------------------|------------------------------|

*Pour : 17 Contre : 00 Abstention : 00*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir une convention entre la Commune et l'association Familiale du Fiumalto qui intervient pour la gestion et la coordination des actions relevant du contrat territorial jeunesse 2023.

Il dépose le projet de convention sur la table et invite l'assemblée à délibérer.

**Où l'exposé du Maire,**

Le Conseil Municipal :

Autorise le Maire à signer la convention entre la Commune et l'Association Familiale du Fiumalto, conformément au projet annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

Penta di Casinca, le 12 avril 2023

**Le Maire  
Yannick CASTELLI**

